AIINB



PMC- À noter en octobre

Avant de procéder avec votre renouvèlement d`immatriculation, vous devez mettre à jour votre plan d'apprentissage du PMC en y notant toutes les activités d'apprentissage achevées, évaluer et documenter leur impact sur votre pratique, et soumettre votre plan à l'AIINB via votre compte ``Mon profil``.

Le 30 novembre, votre plan d'apprentissage du PMC 2025 ne pourra plus être mis à jour et sera intégré au programme d'audit du PMC de l'AIINB.

Pour des instructions pour accéder les composantes du PMC, consulter le Guide au Programme de maintien de compétences (PMC).